

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2019/092**

**Membres en exercice** : 23

**Membres présents** : 15

**Membres absents représentés** : 1

**Membres absents** : 7

L'an deux mille dix-neuf, le cinq novembre, à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Yves ESCAPE, Henri BERTRAND, Chantal CAUVY-GAUBY, Jean CAMO, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Julie SANZ-GUERRERO, Carine CAROLA, Brice ANNARELLI, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Catherine MIFFRE (procuration à M. Jean-Paul BILLES)

**Absents excusés** : Blaise FONS, Jean TELASCO, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Jacques BASSET, Jean-Marie ROGER.

**Secrétaire de séance** : Yannick COSTA.

**Date de la convocation** : 30/10/2019

**DEMANDE DE SUBVENTION-CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PO**  
**ACQUISITION D'UN VEHICULE 9 PLACES**

Afin de répondre aux problèmes de frais de déplacement que rencontrent certaines associations du village, M. le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à l'acquisition par la Commune d'un véhicule 9 places qui pourrait être mis à la disposition des associations (notamment les clubs sportifs qui ont de nombreux déplacements, parfois hors département) par voie de convention. Afin d'aider au financement de ce véhicule, il précise qu'une subvention pourrait être sollicitée auprès du service Sport et Mobilité du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Différents devis ont été sollicités auprès de concessionnaires.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**CONSIDERANT** :

- Que ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du programme d'investissement pour le développement du sport 2019-2023 lancé par le Département des P-O au titre de la

Mobilité puisque l'objectif est de renforcer les moyens à disposition des associations pour faciliter leurs déplacements réguliers dans le cadre des activités sportives qu'elles proposent mais aussi de faciliter les déplacements induits par leur pratique dans le cadre de la participation à des compétitions ou manifestations officielles

- le nombre important de clubs et associations notamment à caractère sportif de la commune qui ont des problèmes de fonctionnement dus aux nombreux déplacements réguliers, parfois hors département,
- qu'il apparaît judicieux d'acquérir un véhicules 9 places afin de le mettre à disposition des clubs et associations du village afin de répondre aux besoins de ces structures

**DECIDE** de solliciter du service Mobilité et Sport du Conseil Départemental des P-O une aide financière à hauteur de 80 % de la dépense HT.

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

<u>DEPENSE HT</u>		<u>RECETTE HT</u>	
Acquisition véhicule 9 places	<u>19 429.59 €</u>	Subv. Départ. espérée	15 540.00 €
	<b>19 429.59 €</b>	Autofinancement	<u>3 889.59 €</u>
			<b>19 429.59 €</b>

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :  
Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*